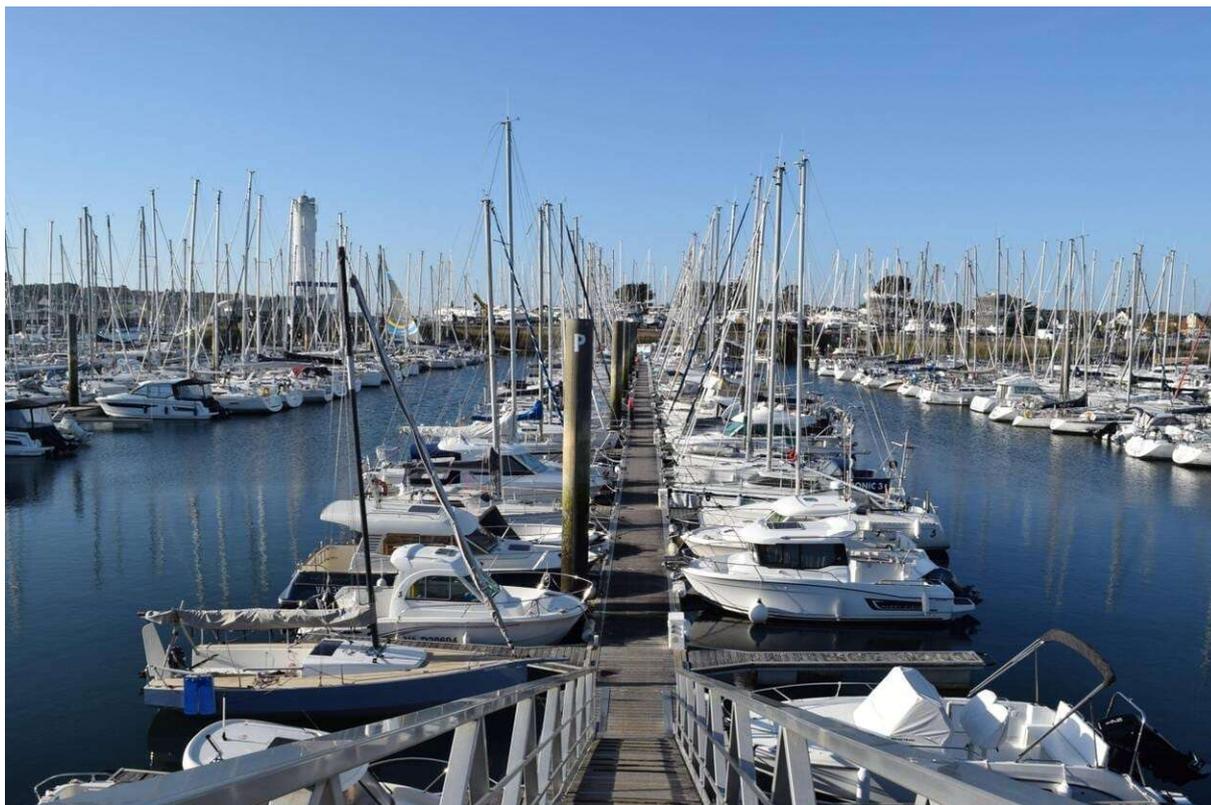


# Arzon. Peut-on louer son bateau comme hébergement au port du Crouesty ?

Louer son hébergement sur des sites de particulier à particulier, la pratique se répand sur terre, mais aussi en mer. Au port du Crouesty, à Arzon (Morbihan), quelques plaisanciers proposent leur bateau à la location sur des plateformes comme Airbnb.



Dans le port du Crouesty, plusieurs bateaux sont loués en tant qu'hébergement pour des vacanciers. Une pratique interdite par le règlement, mais peu répandue selon le directeur du port. | ARCHIVES OUEST FRANCE

[Ouest-France](#) Rose-Amélie BÉCEL. Publié le 10/08/2022 à 17h01

[Écouter](#)

Pendant les vacances d'été, [Arzon \(Morbihan\)](#) multiplie sa population par dix. Un afflux de vacanciers qui conduit [les solutions d'hébergement](#) touristiques à se multiplier. Depuis plusieurs années, des plaisanciers proposent ainsi leur bateau à la location pour quelques nuits dans le port du Crouesty, sur des plateformes telles qu'Airbnb.

Une solution d'hébergement insolite, généralement moins coûteuse qu'un logement traditionnel, qui semble faire le bonheur des touristes. Mais il y a un hic : le règlement de service du port du Crouesty interdit aux particuliers de louer leur embarcation comme hébergement.

## Un phénomène isolé

Interpellé par le développement de cette pratique de location, [le directeur du port du Crouesty](#) Jean-Marc Gauter a effectué quelques recherches : « **Nous avons recensé quatre ou cinq bateaux qui pratiquaient cette activité au Crouesty. On peut donc parler d'un phénomène isolé qui n'a pas de grande incidence sur le fonctionnement du port.** »

Si l'impact négatif de cette activité sur le port reste minime selon lui, Jean-Marc Gauter confirme bien que le règlement de service du Crouesty – signé en 2021 – interdit aux plaisanciers de proposer leur bateau à la location comme hébergement. Ce nouveau règlement étant entré en vigueur récemment, le directeur du port suppose que les plaisanciers n'ont pas tous pris connaissance de toutes les mesures.

« **Nous allons contacter les clients du port concernés par ces locations, pour les informer de l'interdiction et leur demander de cesser cette activité** », précise Jean-Marc Gauter. Mais, en plein mois d'août, avec une activité débordante sur les pontons du port, le directeur estime que la problématique de location de bateaux est secondaire : « **Notre priorité reste d'accueillir les plaisanciers dans les meilleures conditions** ».

### « Une place au port, c'est pour naviguer »

Face à l'évolution des pratiques, le nouveau règlement de service du Crouesty a été rédigé avec le concours d'associations réunissant les plaisanciers et usagers du port. Maryse Massulteau, présidente de l'[Association des usagers du port du Crouesty](#) (ASUC), a ainsi contribué aux réflexions : « **Nous estimons que les propriétaires de bateau qui le louent au titre d'un hébergement ne respectent pas le principe de navigation. Une place au port, c'est pour naviguer, pas pour faire du commerce.** »

L'ASUC, chargée de représenter les usagers du port auprès de la Compagnie des ports du Morbihan qui gère le Crouesty, n'a pas les compétences pour prévenir et sanctionner ces pratiques. Maryse Massulteau souhaite tout de même tirer la sonnette d'alarme : « **En faisant des recherches, j'ai été étonnée de trouver plusieurs annonces sur différents sites, comme Airbnb, Leboncoin ou Gîtes de France.** »

Alors que le temps d'attente pour obtenir une place à flot au port du Crouesty s'élève à 15 ans, la présidente de l'ASUC estime que les bateaux ayant obtenu le précieux sésame devraient naviguer et non rester à quai pour accueillir des vacanciers. Inciter les plaisanciers à naviguer, c'est également la mission que se donne la direction du port du Crouesty en développant des offres d'escales gratuites dans différents ports partenaires.